

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----  
**CANTON DE ROYAN**

-----  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 06.121**

L'An deux Mille Six, le 11 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 5 décembre 2006

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 5 décembre 2006

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. DENIS, Adjoint.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT  
Mme DAVID-COURTIN représentée par Mme TERRIEN  
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET  
Mme JOLY représentée par M. MERLE  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER  
M. CHABANEAU représenté par M. BOISNARD  
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ

**ABSENTS -EXCUSES** : néant

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET : CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTI-ACCUEIL  
APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**VOTE : UNANIMITE**

Par décision n° 05.27 en date du 29 septembre 2005, Monsieur le Maire a approuvé la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le groupement de maîtres d'œuvre POPEA (Mandataire)/BOULARD/I.T.F./OLIVIER/OMEGA, pour la construction d'un Complexe Multi-Accueil rue des Fleurs de La Paix à Royan.

Il est proposé aujourd'hui à l'Assemblée Délibérante de poursuivre la réalisation de ce projet sur le site mitoyen de la Maison de l'Enfance, sur la base de l'Avant Projet Détaillé présenté par le maître d'œuvre.

En effet, l'enveloppe prévisionnelle des travaux de construction s'élevait à 755 000 Euros HT. Suite aux multiples réunions en présence de l'équipe de maîtrise d'œuvre, des services municipaux, de la Caisse d'Allocations Familiales et des représentants de la Protection Maternelle Infantile, il est apparu indispensable d'ajuster certains éléments du programme comme suit :

En ce qui concerne les fondations :

Le maître d'œuvre a proposé à l'analyse de l'étude géotechnique de retenir la solution des fondations spéciales profondes pour garantir la pérennité du bâtiment dans le temps, ce qui induit une majoration du coût de construction.

En ce qui concerne les locaux de la Caisse d'Allocations Familiales :

Le directeur de la CAF a souhaité majorer les surfaces affectées à ses services de 16m<sup>2</sup> pour des raisons tenant à la sécurisation des locaux,

Quant à la Protection Maternelle Infantile, les services départementaux ont souhaité que le projet soit redimensionné en tenant compte d'une superficie de 10m<sup>2</sup> de surface utile par enfant.

Ces modifications indispensables du programme originel conduisent à revaloriser le coût des travaux à la somme de 897 800 Euros HT au stade de l'avant projet détaillé (APD).

Corrélativement, le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre est donc porté à 114 738,84 Euros HT (contre 96 490,00 Euros HT).

Par conséquent, il a été demandé à la commission d'appel d'offres de donner un avis favorable à la conclusion d'un avenant en plus value de 18,6 %. La commission, qui s'est réunie le 27 novembre 2006, a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver la conclusion de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre qui porte le montant des honoraires à 114 738,84 Euros HT et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le dit avenant.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu la décision du maire en date du 29 septembre 2005,
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du lundi 27 novembre 2006 concernant l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre,
- APRES en avoir délibéré,

## **D E C I D E**

- D'approuver la conclusion de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre du groupement POPEA/BOULARD/ITF/OLIVIER/OMEGA portant le montant des honoraires à la somme de 114 738,84 Euros HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 15 décembre 2006

Le Maire,  
H. LE GUEUT